



Dégâts des eaux ignoré par tiers

Par **Nanoosh**, le **09/11/2011** à **12:25**

Bonjour,rrnrnJe vous remercie de bien vouloir me conseiller dans la marche à suivre .; car je suis au bord de l'explosion .. de la crise de nerfs ..rrnrnLes faits :rrnrnJe subis un dégâts des eaux depuis août dernier ..rrnrndes squatters occupent l'appartement du dessus et aucun expert ne peut intervenir pour trouver la source du problèmernrnje dors avec une bassine dans mon lit car mon plafond fuit ..rrnrnmon agence immobilière se heurte à un huissier qui prétend avoir entamé une procédure en référé depuis le 27 octobre dernier .. puis référé depuis lundi dernier ..rrnrna ce jour, le squatters sont toujours là .. j'ai l'impression que la propriétaire du dessus s'en fiche totalement des nuisance et fuites que je subis ...rrnrnje suis au bord de la crise des nerfs ..ma compagnie d'assurances dit que c'est au syndic de faire intervenir un expert ...le syndic dit que c'est à la propriétaire du dessus ... pendant ce temps .. je subis des fuites et bassines jusque dans mon lit ..rrnrnMon agence immobilière m'envoie un plombier ce jour à 14 h ... mais toujours pas d'expert ..et dans quel but ..puisque'il s'agirait d'un problème de canalisation entre mon appartement et celui du dessus ...!!! les squatters étant toujours là ..je ne vois là, qu'un moyen de m'endormir pendant que je subis ..rrnrnJe vous serais obligée m'indiquer la marche à suivre dans ce cas .. car je n'en peux plus de subir les élucubrations d'un huissier, la mauvaise foi d'une propriétaire dont l'appartement est responsable de nuisances à autrui ..ma tension artérielle est à 23/9 ..et je sens que je vais exploser ...rrnrnVous remerciant de l'attention accordée à la présente, je vous prie de croire en mes sentiments déferents.